

ORDRE DU JOUR DU 05 JUIN 2018

Secrétaire de séance : M. Yannick Nancy

Absente : Mme Béatrice Cointet

- **Projet de mise en valeur et aménagements du cœur du village**

Comme le projet est déjà bien défini, Mme le Maire propose de ne pas recourir à l'assistance pour maîtrise d'ouvrage (AMO). Le conseil municipal est ok à l'unanimité.

Mme le Maire présente les devis concernant la réalisation d'un levé topographique.

Eurl PREVALET : 1840 € ht

Eurl BOISSENOT : 3850 € ht

Mme BETTINELLI MC : 4000 € ht

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le conseil à l'unanimité retient le devis de Mme Bettinelli pour un montant de 4000 € ht.

- **Devis de voirie**

Le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de l'entreprise FCG à Les Fins pour un montant de 3 181.50 € ht (3 817.80 € ttc).

Le devis de balayage (Franche-Comte balayage) 1 jour : 856.90 € ttc.

- **Devis pour fauchage**

Comme l'an dernier, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise COURTOIS TPAF pour un montant de 54 € de l'heure pour 12 heures de fauche en 1 passage unique, après le 14 juillet.

Coût du fauchage 2017 : 1231 € ttc. On sera donc pour 2018 à 648 €.

- **Renouvellement du bail à M. DEVILLERS Jean-Paul pour location de terres**

Mme Le Maire expose au conseil municipal que le bail passé avec M. DEVILLERS Jean-Paul concernant la location de deux parcelles de terre est arrivé à échéance le 24 mars 2018 et propose de le renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de louer à M. Devillers Jean-Paul, agriculteur à Le Bizot :

Deux parcelles de terrain cadastrées :

- Section A N°99 le champ Vouillot contenance 1 Ha 86 a 65 ca

- Section A N°100, le clos pointu contenance 44 a 65 ca

Soit une contenance totale de 2 ha 30 a 70 ca

Durée : neuf années entières et consécutives à compter du 25 Mars 2018.

Prix : La location annuelle est fixée à 420 € qui sera actualisée chaque année par application de l'indice des zones de fermage publié par arrêté préfectoral.

Clauses particulières :

La commune se réserve le droit de passage sur les terrains communaux uniquement par temps sec et à en faire la demande au preneur.

Toute sous location, même partielle est interdite au preneur.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour établir et signer le bail.

- **Renouvellement du bail des communaux pour les non agriculteurs.**

Mme le Maire propose de revoir le bail des terrains communaux avec les non-agriculteurs en même temps que celui avec les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir un nouveau bail à caractère environnemental avec l'association nouvellement créée « Les Gayots au galop » dont le président est M. MAINIER Henri.

Les principales caractéristiques sont :

Superficie totale exploitable : **9 Ha 35 a**

Durée du bail : **9 années, à partir du 01 avril 2018.**

Prix de location : **561 € annuel** qui sera actualisé chaque année par application de l'indice des zones de fermage publié par arrêté préfectoral.

Clauses particulières :

- La commune se réserve le droit de passage sur les terrains communaux uniquement par temps sec et à en faire la demande au preneur.
- Toute sous location, même partielle est interdite au preneur.
- Les preneurs s'engagent individuellement à respecter le règlement sanitaire départemental.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour établir et signer le bail.

- **Amortissement des travaux du Syded (Clos Charpy)**

Mme le Maire expose que les subventions d'équipement versées doivent être amorties sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations. C'est le cas pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité par l'intermédiaire du SYDED. Ces travaux sont mandatés au compte d'investissement dépenses 204172.

Le montant des travaux est estimé à 31820 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'amortir ces frais sur une période de 10 ans.

Le compte 6811 « dotation aux amortissements des immobilisations » est débité par le crédit au compte 2804172 « subventions d'équipement versées ».

- **SPANC, cas particulier**

En 2017, une redevance d'assainissement a été émise à M. TRIMAILLE Hubert, concernant sa maison située au 13 Sous le Bois.

Après renseignements auprès de Sciences Environnement, les habitations vacantes qui n'ont pas de consommation d'eau ne sont pas dans l'obligation de réalisation d'un diagnostic.

C'est pourquoi, le conseil décide d'annuler le titre N°200 (bordereau N°38) de l'exercice 2017 au nom de M. TRIMAILLE Hubert pour sa résidence vacante située 13 Sous le Bois.

- **« Jardin des sœurs » devant la mairie**

Marie-Luce ou son association « L'atelier de Mamie Luce » désire s'occuper du jardin devant la Mairie.

- **Demande particulière pour location de la salle de convivialité**

Mme GORDON Carole demande à réserver la salle de convivialité 6 samedis en 2019. Comme la location ne concerne que le samedi et non le week end entier le conseil à l'unanimité décide de fixer le prix de la location comme un apéritif soit 80 €.

- **Election d'un membre au CCAS**

Le CCAS est composé de 5 membres du conseil : MAINIER Maryse, NANCY Yannick, GUYOT Joëlle, RENAUD Marlène et VUILLEMIN Thomas.

Comme M. Thomas Vuillemin a démissionné, il faut le remplacer.

M. Stéphane Narbey est élu membre du CCAS en remplacement de M. VUILLEMIN Thomas.

- **Forêt**

Vente de bois de chaufferie à A tout bois pour 56.18 Tonnes à 23 € soit 1292 € HT.

A la vente d'avril, vente de la parcelle 13 en bloc et sur pieds soit 120 m³ pour 6786 € HT.

Un lot de bois de 78 m³ façonnés dans la parcelle 16 a été mis en consultation jusqu'à aujourd'hui.

Un lot de bois de 490 m³ façonnés dans la parcelle 1 est mis en vente à LEVIER le 20 juin.

Les chablis d'un volume de 398 m³ actuellement ont été vendus à RHD pour un montant de 26 382 €. Les frais d'exploitation s'élèvent à 20 € par m³, soit 7 960 €. Reste à la commune : 18 422 €.

- **Avenir de la CCPR**

Afin d'assurer l'avenir de la CCPR un cabinet d'étude a été mandaté pour donner les possibilités existantes pour assurer l'avenir de la CCPR.

- **Affaires diverses :**

- Bail établi avec l'association l'atelier de Mamie Luce à partir du 01 avril 2018 pour 75 € par mois.
- Avancement du Bail des communaux.
- Dissolution de l'association « Sports loisirs des 4 villages »

- Plan d'action SDIS (Stéphane)
- Fleurissement (Flora)
- Grotte, problème d'élagage
- Dossier micro-crèche / jardin d'enfants
- Dossiers « terrain d'aisance »
- Compte-rendu de diverses réunions :

Fin de séance à 23 heures.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MAINIER Maryse		NARBÉY Stéphane	
TAILLARD Olivier		PONCET Flora	
COINTET Béatrice		RENAUD Marlène	
GUYOT Joëlle		RONDOT Clément	
NANCY Yannick			